03 | 2019
Edition 78

it ledger

Placements en cryptomonnaie – connecter l'ancien monde au nouveau

Interview avec Bernadette Leuzinger, COO, Crypto Fund AG

Avancée dans le trafic des paiements avec Distributed Ledger?

ISO 20022 goes global

La revue suisse spécialisée en trafic des paiements

03 INTERVIEW

Placements en cryptomonnaie – connecter l'ancien monde au nouveau

Bernadette Leuzinger, COO de la première start-up fintech avec autorisation de la FINMA, parle des opportunités des placements alternatifs et répond aux détracteurs de la blockchain.

10 COMPLIANCE

Loi sur la blockchain au Liechtenstein

Fintech, numérisation et blockchain – leur impact sur la réglementation des marchés financiers.

12 HIGHLIGHT

Bases de données distribuées dans le trafic des paiements

Fabian Schär, Professeur en Distributed Ledger Technologies et Fintech, sur un cas d'application extrêmement prometteur.

14 BUSINESS & PARTNERS

Lorsque les transferts de valeurs sont numériques

Echange de valeurs sans risque de contrepartie grâce à la blockchain – avec la nouvelle bourse numèrique (SDX).

16 BUSINESS & PARTNERS

Qu'est-ce qui vient après le battage médiatique de la blockchain?

La joint venture de banques européennes: we.trade réduit le temps de traitement d'une transaction de plusieurs jours à quelques heures.

18 STANDARDIZATION

Migration mondiale vers ISO 20022

La zone euro, la Grande-Bretagne, Hong Kong et les Etats Unis suivent l'exemple suisse.

20 PRODUCTS & SERVICES

L'écosystème Cash

Pour les banques, l'approvisionnement en numéraire est coûteuse. «ATMfutura» propose des allègements.

22 FACTS & FIGURES

Vingt ans de succès de la SECB et d'euroSIC

L'œuvre commune de la place financière suisse est devenue incontournable.

IMPRESSUM
EDITEUR
SIX INTERBANK CLEARING SA
Pfingstweidstrasse 110
CH-8005 Zurich
T +41 58 399 4747

COMMANDES/FEED-BACK
clearit@six-group.com

EDITION
Edition 78 – Mars 2018
Paraît régulièrement, aussi en ligne sur www.clearit.ch
Tirage en allemand (1300 exemplaires) et en français (400 exemplaires) ainsi qu'en anglais (sous forme électronique sur www.clearit.ch)

CONSEIL
Samuel Ackermann, PostFinance; Boris Brunner, SIX; Susanne Eis, SECB; Pierre-Michel Gicot, BCV; André Gsponer (responsable), ConUm AG; Daniela Hux-Brauss, Credit Suisse AG; Gabriel Juri, SIX; Stefan Michel, SNB; Karin Pache, SIX; Thomas Reske, SIX; Peter Ruoss, UBS Switzerland AG; Bettina Witzmann-Walter, Liechtensteinischer Bankenverband

EQUIPE DE REDACTION
André Gsponer, ConUm AG; Gabriel Juri (responsable), Karin Pache und Thomas Reske, SIX

TRADUCTIONS
Anglais: Word+Image AG
Français: Denis Fournier

PRESENTATION
Felber, Kristofori Group, Werbeagentur

IMPRESSION
sprüngli druck ag

Vous trouverez d'autres informations sur les systèmes suisses de trafic des paiements sur le site Internet
www.six-interbank-clearing.com

PAGE DE TITRE
Bernadette Leuzinger, COO, Crypto Fund AG

Chère lectrice, cher lecteur,

Vous avez entre les mains un périodique paru pour la première fois sous cette forme il y a vingt ans ou vous l'avez ouvert numériquement. Il y a dix ans, c'était une poignée d'abonnés, contre 60% aujourd'hui, qui lisent électroniquement les éditions allemandes, françaises et anglaises de clearit. Et la tendance va en augmentant.

Les changements de comportement des consommateurs dus à la numérisation progressive peuvent être mesurés et sont perceptibles partout. Dans les discussions avec les clients, j'entends régulièrement que de nouvelles offres et solutions numériques sont demandées. Elles doivent être pratiques, efficaces et avantageuses à la fois, que ce soit dans notre environnement traditionnel du trafic des paiements ou dans d'autres domaines où les banques recherchent des synergies. Par exemple, dans les principaux thèmes de compliance ayant pour noms «Fraud Detection», «Sanction Screening», «Anti Money Laundering» ou «Know Your Customer».

Lorsque seuls des processus propriétaires y contribuent, la gestion d'énormes quantités de données pour de telles tâches est extrêmement lourde et coûteuse pour chaque banque. La numérisation permet de confier certaines tâches à des infrastructures externes centralisées, ce qui se traduit généralement par une réduction des coûts et une efficacité accrue, souvent associé à des résultats de meilleure qualité.

Chaque fois que je discute de ces questions avec nos clients, la conversation porte tôt ou tard sur la connectivité. Le besoin d'interfaces standardisées pour l'échange de données augmente constamment et gagne en importance. Sous le titre «Connectivity», SIX collabore avec plusieurs banques et sociétés de logiciels pour développer les premiers cas d'utilisation, qui feront l'objet d'une exploitation pilote au deuxième trimestre de cette année. Je suis convaincu que la demande d'API standardisées s'amplifiera au cours des prochains mois, créant les conditions nécessaires à la mise en œuvre de nouvelles solutions.

De nouvelles solutions sont également proposées depuis peu par «ATMfutura». Lisez à la page 20 comment l'œuvre commune de la place financière augmente la rentabilité de l'approvisionnement en numéraire des banques suisses. Ici aussi, l'objectif ultime est de standardiser les processus décentralisés.

La transformation numérique entraînant un nouveau saut technologique dans le secteur financier avec la blockchain est au cœur de la présente édition de clearit. Découvrez jusqu'où la bourse numérique suisse – la première du genre au monde – a déjà progressé et ce qu'il en est de la première crypto-entreprise suisse réglementée.

Si, après avoir lu l'édition physique de clearit, vous arrivez à la conclusion que vous aussi préférez être en déplacement en mode numérique, envoyez simplement un e-mail à clearit@six-group.com.

A. Schöni

Andreas Schöni
Head Account & Partner Management,
Business Unit Banking Services, SIX

Placements en cryptomonnaie – ou comment connecter l'ancien monde au nouveau

A la mi-2018, la première crypto-entreprise suisse a reçu une autorisation de la FINMA. En tant que gestionnaire de placements collectifs de capitaux, l'enterprise zurichoise Crypto Fund AG peut désormais offrir un accès au cryptonégoce via ses fonds. Dans une interview, Bernadette Leuzinger, COO de la start-up fintech, parle des opportunités offertes par les placements alternatifs, de l'avenir de la monnaie numérique et répond aux détracteurs de la blockchain.

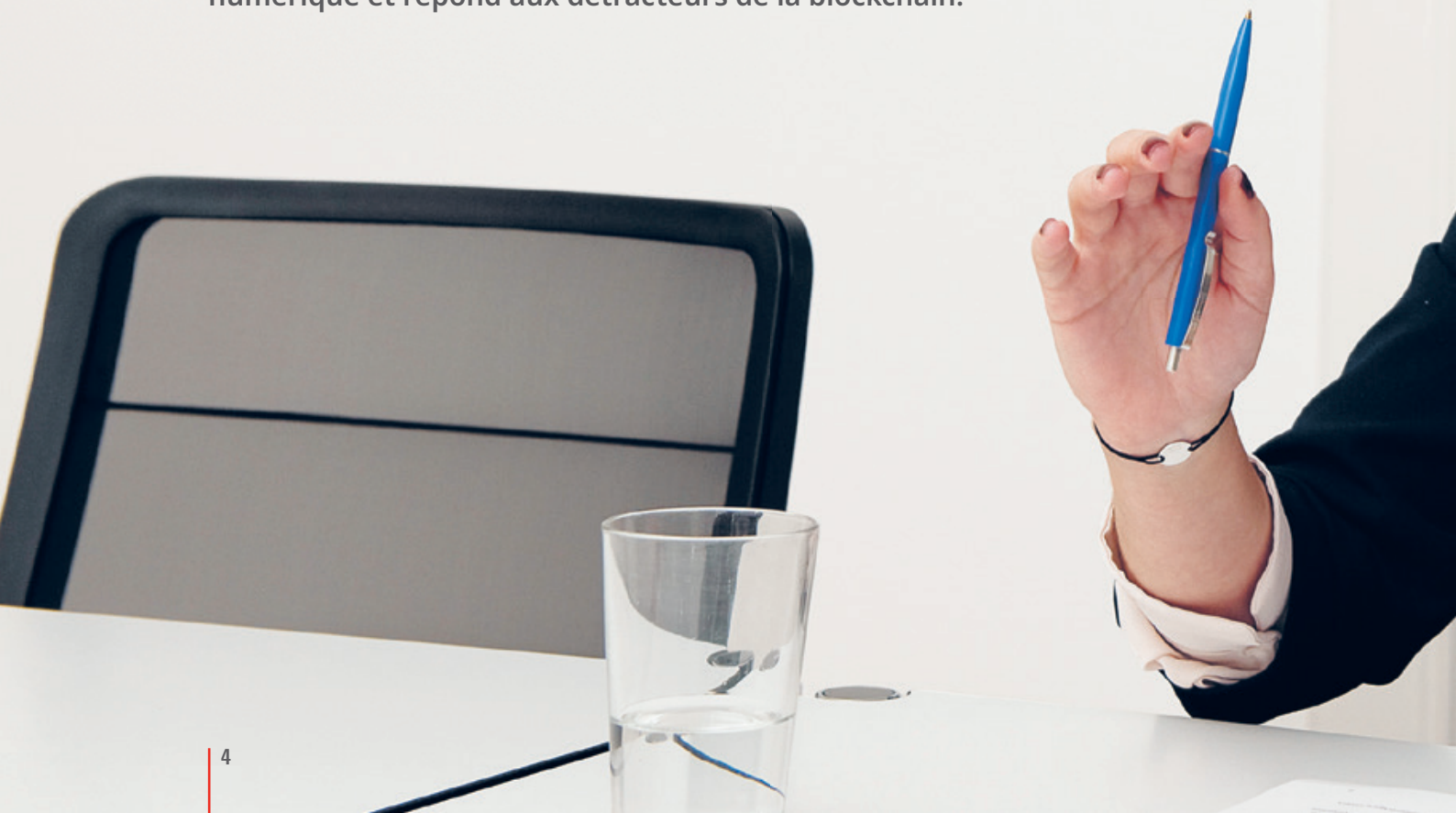

Bernadette Leuzinger,
COO, Crypto Fund AG

Madame Leuzinger, comment un particulier comme moi peut-il investir dans vos produits de cryptofonds?
En tant qu'investisseur qualifié, vous pouvez y investir depuis plus longtemps déjà. Comme pour les produits de fonds traditionnels, il suffit d'y souscrire auprès votre banque attitrée.

Cela signifie que je devrais avoir au moins deux millions de francs pour pouvoir acquérir des parts.
Oui, vous possédez soit deux millions de fortune, soit 500 000 francs avec la confirmation écrite que vous détenez les connaissances nécessaires du secteur financier pour comprendre les risques inhérents aux placements.

Qu'en est-il de l'accès direct via votre société Crypto Fund AG?
Notre approche est très claire, il s'agit de relier deux mondes, l'«ancien» et le «nouveau». Le processus est très classique: vous souscrivez des parts de fonds auprès de votre banque, le titre est entreposé dans votre dépôt.

> **«Pour nous en tant que gestionnaire d'actifs, la licence FINMA est suffisante.»**

Après avoir été la première crypto-entreprise à recevoir une autorisation de la FINMA en tant que gestionnaire d'actifs, quelle autre admission au marché financier envisagez-vous? Peut-être une licence bancaire?
Pour nous en tant que gestionnaire d'actifs, la licence FINMA est suffisante pour nous permettre de gérer les produits de fonds. Notre société sœur, Crypto Broker AG, vise la prochaine étape, à savoir l'autorisation de négociant en valeurs mobilières. Que nous souhaitions demander une licence bancaire ultérieurement, cela dépendra de l'évolution réglementaire.

Et qu'en est-il d'une autorisation Fintech de la FINMA qui peut être demandée depuis le début de l'année dans le cadre de l'ordonnance révisée sur les banques?
L'autorisation Fintech est excellente pour l'ensemble de l'écosystème. Selon cette nouvelle réglementation, bien que l'acceptation de dépôts du public soit autorisée, nous ne devrions ni les rémunérer ni les placer. Ce n'est pas l'objectif principal que nous recherchons, car notre expertise est actuellement centrée sur la création de cryptoplacements.

Avec une licence bancaire ou une autorisation Fintech, vous auriez la possibilité de demander à la BNS un accès au système SIC. Ne serait-il pas utile de posséder un compte de virement BNS?
Nous l'avons déjà envisagé. Un certain volume de trafic des paiements s'impose pour justifier la charge opérationnelle. La question de savoir si cela en vaut la peine dépend de l'évolution future des affaires.

Depuis l'automne dernier, votre entreprise est reconnue en tant que gestionnaire de fonds suisse réglementé dans le monde entier. Vous voyez-vous en pole position dans les cryptoplacements sur le marché international?
Sans aucun doute *(avec un large sourire).* Dans toute l'Europe, nous sommes l'une des rares entreprises à disposer de ce savoir-faire spécialisé pour atteindre un niveau de régulation de ce type.

Et si vous regardez de l'autre côté de l'océan en direction de l'Amérique ou de l'Asie?
Nous laissons les Etats-Unis de côté. Le problème est que la plupart des Européens ne peuvent le plus souvent pas investir dans des véhicules financiers américains et inversement, les Etats-Unis ne peuvent pas acheter des parts de nos fonds. En revanche, l'Asie est un marché tout à fait intéressant, car la marque suisse y est toujours synonyme de qualité et de fiabilité.

Où donc en Asie?
Singapour avant tout est très active, où l'autorité de surveillance est presque aussi avancée que la Suisse en termes de technologie de blockchain et de cryptotechnologie. Là-bas comme ici, nous sommes en contact étroit avec les autorités chargées de la réglementation.

Le Conseil fédéral souhaite que la Suisse joue un rôle de pionnier dans le domaine des cryptoplacements. D'autre part, selon la BNS, toute tentative de réglementation des cryptomonnaies doit être globale pour être efficace. Que pensez-vous de ce dilemme?
Puisque la technologie ne connaît pas de frontières nationales, les différents développements aux niveaux national et international sont effectivement difficiles. Aujourd'hui du moins, l'aspect national ou local est décisif, car il n'y a pas de réglementation internationale. Cependant, il existe des groupes de travail, des normes et des recommandations. Bien que nous opérions également sur le plan international, nous sommes basés en Suisse et respectons les lois locales. Les autorités suisses ont créé une bonne base et il serait souhaitable qu'elles la promeuvent activement dans toutes les organisations internationales possibles. Nous soutenons de tels efforts avec notre expertise et défendons la réglementation dans le paysage juridique existant, sans limiter le champ d'application nécessaire. Nous sommes sur la bonne voie, précisément en Suisse.

« Dans toute l'Europe, nous sommes l'une des rares entreprises à disposer de ce savoir-faire spécialisé pour atteindre un niveau de régulation de ce type. »

Bernadette Leuzinger

Votre produit de fonds est basé sur le Crypto Market Index 10 calculé par SIX et géré par vous, qui mesure les dix plus grandes et plus liquides cryptomonnaies. Aujourd'hui, l'indice se situe approximativement au niveau de l'automne 2017, après avoir été multiplié par quatre en janvier 2018. Voyez-vous maintenant une opportunité d'entrée favorable?
Je trouve amusant que beaucoup comparent la situation actuelle à celle d'il y a un an. Si l'on observe l'histoire sur une période plus longue, on constate encore et toujours une tendance à la hausse. Nous devançons parfois la tendance, parfois nous sommes en retrait. Le marché est certes plus volatil que les marchés boursiers traditionnels, mais d'autant plus excitant. Il est prometteur pour l'avenir, notamment en ce qui concerne la bourse numérique de SIX en cours de création et le lieu où les actions de la blockchain doivent être négociées. Chacun devrait savoir que nous avons affaire à des actifs comportant des risques et que seule une fortune relativement petite devrait être investie, mais le moment pour s'y lancer n'est certainement pas mal choisi.

Les règles de votre indice stipulent que le négoce peut être suspendu en cas de baisse significative du chiffre d'affaires. Qu'est ce que cela signifie?
Ici, nous suivons les pratiques des marchés traditionnels, où il est courant que le négoce soit suspendu automatiquement pendant quelques minutes, par exemple en cas de fort mouvement à la baisse. Dans notre cas, l'indice est calculé par SIX uniquement pendant la journée, mais les cryptoactifs le sont 24h sur 24. Cela signifie qu'il nous incombe d'intervenir le cas échéant, afin que les participants à l'indice ne soient pas prétérités en présence de distorsions du marché.

En janvier 2019, le négoce de la cryptomonnaie Ethereum Classic a été suspendu parce qu'il avait été victime de manipulations. Quel serait l'impact de la disparition de l'une des dix monnaies de l'indice sur le fonds?

MONNAIES DANS LE CRYPTO MARKET INDEX 10

Bitcoin
Ether
XRP
Bitcoin Cash ABC
EOS
Litecoin
Bitcoin Cash SV

Un mois plus tôt, nous avions déjà retiré Ethereum Classic de l'indice en raison de nos exigences en matière de liquidité. L'indice n'exige pas qu'il y ait toujours dix monnaies en permanence. Il y en a sept actuellement. Il est important que les monnaies répondent aux exigences objectives. Par exemple, qu'elles soient négociées sur plusieurs bourses et qu'elles soient liquides. Du reste, le négoce avec Ethereum Classic n'a pas été suspendu partout et la monnaie n'a pas cessé d'exister.

Les investisseurs institutionnels sont les plus importants intervenants sur le marché des capitaux. Selon vous, quelle évolution la cryptobranche devra-t-elle prendre pour que, par exemple, l'AVS également devienne votre client?
Cela serait déjà possible aujourd'hui d'un point de vue purement objectif. Mot-clé «diversification»: comme les cryptoplacements ne présentent pratiquement pas de corrélation avec les placements traditionnels, ils conviennent comme actifs alternatifs dans les portefeuilles courants. Un investissement dans le futur. Mais il est également clair que la confiance dans les nouveaux véhicules de placement dans la cryptobranche doit encore être renforcée. Avec des partenaires solides tels que SIX, nous espérons que les plus grands établissements financiers suivront le mouvement.

En parlant de confiance. Elle n'est pas partout grande. La blockchain est la technologie la plus inutile et la plus surestimée de tous les temps, a déclaré récemment Nouriel Roubini, économiste américain bien connu, qui a été témoin de la crise financière et de la récession qui a suivi, il y a dix ans. Que répondez-vous aux critiques?
Il y a deux côtés, ceux qui trouvent la blockchain formidable, et les autres qui ne partagent pas cet avis. La nouvelle technologie recèle en tout cas beaucoup de potentiel. C'est la première fois que nous pouvons échanger directement des valeurs sans intermédiaire, sans que quiconque puisse les copier, les falsifier ou les subtiliser. Du reste, la plupart des voix critiques viennent du monde occidental, où nous disposons généralement de systèmes stables, fonctionnant bien, qui offrent une sorte de garantie pour l'avenir, car nous avons confiance en les institutions à l'origine de ces systèmes. Ce n'est pas le cas dans d'autres pays, notamment là où règne la corruption ou une inflation exorbitante. Surtout dans ces pays, la blockchain est très excitante pour la population.

Dans un sondage entre banques centrales, la Banque des règlements internationaux (BRI) a récemment révélé que deux institutions souhaiteraient bientôt rendre l'argent de la banque centrale disponible sur un large front sous forme numérique, par exemple en Suède. Qu'en pensez-vous?

« Bien que nous opérions également sur le plan international, nous sommes basés en Suisse et respectons les lois locales. »

Bernadette Leuzinger

Extrêmement passionnant. Pour la confiance, pour la numérisation elle-même et je pense, en particulier pour le trafic des paiements quotidien. Mais cela dépend avant tout de la conception. Après tout, beaucoup d'argent circule déjà numériquement en Suède, c'est-à-dire que le taux de numéraire y est en forte baisse. Pour le consommateur, le fait de payer numériquement avec ou sans blockchain ne fait probablement pas de grande différence. Plus il y a d'argent numérique en circulation, plus les utilisateurs se familiarisent avec les nouvelles technologies.

Dans quel domaine du trafic des paiements pouvez-vous imaginer que la technologie de la blockchain s'imposera?
Je pense qu'elle va certainement jouer un rôle majeur dans le traitement de tous les processus de back-office après le déclenchement de paiement. Par exemple, dans les paiements par carte ou dans le traitement de virements de clients entre les banques. Habituellement, les virements sont traités en temps réel, en Suisse avec le système SIC. Dans la technologie basée sur la blockchain, la validation d'un paiement dure jusqu'à une heure. C'est le cas pour les virements d'argent. Pour les titres, la réalité est différente. Là, une transaction empruntant la blockchain est réglée plus rapidement que via le système bancaire. Mais il existe également d'autres types de blockchains moins ouverts, c'est-à-dire moins décentralisés, permettant le traitement plus rapide des transactions. Des recherches actives sont menées pour concevoir une telle plate-forme blockchain pour les paiements interbancaires.

Qu'en est-il de l'évolutivité? Visa à elle seule traite plus de 1700 transactions par seconde dans les affaires de cartes. Dans quelle mesure la blockchain convient-elle actuellement pour un système de paiements en masse?
Cela dépend du type de blockchain que l'on envisage. La blockchain bitcoin, par exemple, met l'accent sur la décentralisation et la résistance à la censure. Dans ce domaine, il existe déjà des protocoles tels que le réseau Lightning, qui constitue le deuxième niveau s'appuyant sur le bitcoin et qui est apte à traiter beaucoup plus de transactions par seconde. Ensuite, nous trouvons d'autres blockchains moins décentralisées, par exemple entre banques, ce qui permet de réaliser un débit de transfert nettement plus élevé. Pour chaque application, il s'agit de réfléchir sur le contexte et quels sont l'objectif ainsi que les prémisses sous-jacents à rechercher. Il n'y a pas de solution universelle.

Interview:
Gabriel Juri et Karin Pache
SIX

Loi sur la blockchain au Liechtenstein

La numérisation dans le secteur bancaire n'est pas une nouveauté, mais un processus en cours depuis très longtemps et qui désormais s'accélère. De nombreuses entreprises fintech sont entrées sur le marché et s'installent tout au long de la chaîne de valeur des banques. L'utilisation généralisée de la technologie blockchain devrait maintenant être la prochaine étape. Elle peut fondamentalement changer l'intermédiation, l'activité essentielle des banques. Mais la blockchain ne s'arrête pas aux banques. Elle aura un impact durable sur l'ensemble de l'économie.

La fintech, la numérisation ou la blockchain ont également un impact sur la réglementation des marchés financiers. Il convient de ne pas rendre les nouveaux modèles commerciaux impossibles par le biais de la «vieille» réglementation et d'empêcher ainsi les opportunités de marché par l'innovation. Dans le même temps, la sécurité juridique doit être garantie et les clients doivent rester protégés contre les abus. Au Liechtenstein, le gouvernement et la FMA (Finanzmarktaufsicht) ont reconnu relativement tôt le potentiel de la numérisation, à l'instar de la Suisse. Deux initiatives de soutien ont été lancées rapidement. D'une part, le laboratoire réglementaire de la FMA est le premier point de contact où les entreprises fintech peuvent engager un dialogue sur des questions de réglementation, d'autorisation et de surveillance. D'autre part, le gouvernement met en place un processus d'innovation parrainé par l'Etat pour les nouvelles entreprises sous forme de «clubs d'innovation».

Loi sur la blockchain comme préparation à l'économie de jetons au Liechtenstein

Cela ne suffit toutefois pas. La Principauté se prépare pour le prochain saut, l'«économie de jetons» sur le plan réglementaire. Contrairement à d'autres pays plus enclins à développer davantage la réglementation existante, une loi-cadre entièrement nouvelle y sera consacrée. Elle a été envoyée en procédure de consultation l'année dernière sous le titre encombrant «Gesetz über auf vertrauenswürdigen Technologien beruhende Transaktionssysteme (VTG)» ou «Loi sur les systèmes transactionnels basés sur des technologies de confiance», régissant entre autres les rapports avec la blockchain. C'est pourquoi le terme «Loi sur la blockchain» s'est établi. Le Liechtenstein fait donc partie des «early mover». La VTG doit être neutre sur le plan technologique et créer un cadre pour toutes les applications de blockchain existantes et futures. La blockchain peut en effet reproduire numériquement un large éventail de biens patrimoniaux ou de services issus du monde analogique, c'est-à-dire sous la forme d'un jeton. Elle ne se limite donc pas au secteur financier. Avec la VTG, le Liechtenstein souhaite créer la sécurité juridique pour les deux parties – les utilisateurs de systèmes de blockchain et les prestataires de services. Dans le même temps, les abus doivent être évités et la réputation du Liechtenstein maintenue. A la différence de la Suisse, la Principauté appartient à l'Espace économique européen (EEE) et est donc obligée de reprendre le droit de l'UE dans le secteur des services financiers. La «loi sur la blockchain» garantit désormais que les lois correspondantes des marchés financiers sont également applicables aux systèmes de blockchain. Ainsi, dès qu'un jeton tombe dans le champ d'application d'une loi sur les marchés financiers, ses prescriptions sont applicables. D'éventuelles questions en résultant de conflits de lois sont encore en cours de clarification dans le processus législatif courant.

Nous nous félicitons expressément de la VTG et des initiatives précédentes du gouvernement. Ce n'est que par le biais de conditions-cadres tournées vers l'avenir que les prestataires de services financiers existants ainsi que les entreprises fintech saisiront les opportunités et permettront à la place financière du Liechtenstein d'être prête pour l'avenir.

Dr. Bettina Witzmann-Walter
Compliance/Payments,
Association des Banques du Liechtenstein

ADAPTATIONS DE LA LOI SUR LES BANQUES EN SUISSE

La Suisse se trouve en bon milieu de peloton en ce qui concerne les adaptations réglementaires. En deux ans, trois mesures ont été lancées. La prolongation de la période de détention de comptes de transaction à 60 jours ainsi qu'un espace en matière d'innovation exempté d'autorisation (bac à sable) pour les dépôts publics d'un montant maximal d'un million de francs ont déjà pu être mis en œuvre au 1er août 2017. L'autorisation Fintech enfin a été introduite début 2019. Son objectif est de réduire les barrières à l'entrée sur le marché pour les entreprises fintech tout en renforçant la sécurité juridique dans l'ensemble du secteur.

Bases de données distribuées et technologie blockchain

Un cas d'application extrêmement prometteur de la technologie DLT (Distributed Ledger Technology) peut être trouvé dans le trafic des paiements. Les processus et les flux de paiements doivent devenir plus rapides, moins chers et plus sûrs, les opérateurs et les clients bénéficiant alors de ces améliorations.

Le Bitcoin Whitepaper a été publié il y a dix ans déjà. Propagé à la manière d'un article académique sur une liste de diffusion dédiée à la cryptographie, le document n'a initialement fait sensation que dans des cercles de taille relative. Sous le titre «Bitcoin: A Peer-to-Peer Electronic Cash System», un système a été développé sur huit pages seulement, posant la base d'un nouveau système de gestion collective d'une base de données. Comme le révèle déjà le titre, la publication avait pour objectif de rendre le numéraire compatible à l'Internet, c'est-à-dire de créer un système de paiement numérique aux dimensions mondiales pouvant se passer d'intermédiaire, fonctionnant de manière décentralisée et résistant à la censure.

Dix ans plus tard, il est bien clair que la blockchain bitcoin n'est pas parfaite. Néanmoins, le bitcoin a des caractéristiques très intéressantes et uniques. Il devient précisément intéressant en considérant les extensions en cours. Les paiements en bitcoin peuvent pratiquement évoluer à volonté en empruntant les «State Channels» et le «Lightning Network». «Liquid» et d'autres «Sidechains» sont utilisés pour créer une infrastructure basée sur la blockchain bitcoin, permettant la tokenisation plus efficace d'autres actifs et s'intégrant de manière transparente au système financier existant. Il est donc erroné de penser que cette forme de technologie originale devrait être abandonnée. Notamment dans le contexte du trafic des paiements, des projets sont créés sur des blockchains publiques recelant un potentiel énorme et innovant qu'il conviendrait de ne pas ignorer.

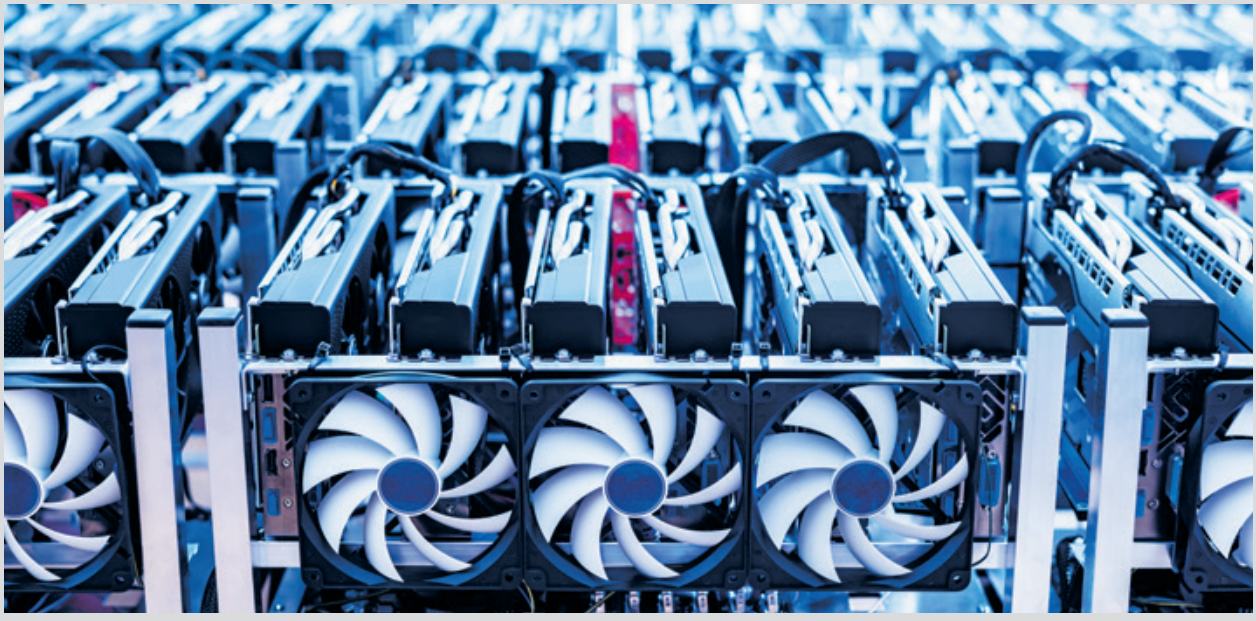

Ferme de minage de cryptomonnaies

GLOSSAIRE

- **State Channels:** système permettant de comptabiliser des transactions blockchain sous forme agrégée. Les transactions individuelles ne sont échangées qu'entre les parties impliquées, mais toujours sécurisées par le système. La technologie permet une énorme évolutivité, des microtransactions et un règlement immédiat.
- **Lightning Network (ou Réseau Eclair):** association de State Channels, ce qui signifie que la technologie peut être utilisée par des personnes entre lesquelles il n'existe pas de connexion directe.
- **Sidechain (par ex. Liquid):** blockchain latérale qui se connecte à une blockchain principale et peut ainsi interagir avec elle.
- **Hyperledger Fabric:** Framework de Linux Foundation qui propose diverses applications et solutions blockchain.
- **R3 Corda:** Framework alternatif, particulièrement répandu dans l'environnement financier.

Centralisation dans le contexte DLT
Toutefois, la plupart des projets DLT, activement exploités par de grandes entreprises, empruntent une direction complètement différente. Très souvent, il ne s'agit pas de la décentralisation de la composante de confiance ni du remplacement d'un intermédiaire. Cela n'est guère surprenant si l'on considère que de nombreux projets sont lancés par des entreprises qui jouent elles-mêmes le rôle d'intermédiaire. Il convient plutôt d'utiliser des composantes de la technologie de manière à rendre plus efficaces les processus existants de trafic des paiements.

Par exemple, imaginez un consortium de cinq banques qui gèrent collectivement une base de données avec des flux de paiement (appelons-la «Bankchain») et qui la tiennent à jour – à nouveau collectivement – selon des règles bien définies. Bien sûr, on ne saurait parler ici de décentralisation au sens strict. Premièrement, la base de données n'est contrôlée que par cinq parties, ce qui pourrait, en principe, mener à des arrangements collusoires, et deuxièmement, quelqu'un doit d'abord déterminer qui appartient ou pas à ce groupe restreint de gestionnaires de Bankchain. Cette approche contraste avec les blockchains publics tels que Bitcoin ou Ethereum. A ces derniers, tout le monde peut s'associer et participer au processus de consensus.

Pour de nombreuses applications, une forme aussi extrême de décentralisation n'est pas du tout nécessaire. Au contraire: s'il existe un certain degré de confiance entre les participants et que ceux-ci ne sont pas anonymes, les systèmes semi-centralisés peuvent être considérablement plus efficaces. Des protocoles de communication et des interfaces clairement définis sont importants, ainsi qu'un processus permettant de s'assurer que les bases de données des participants au consortium fonctionnent de manière synchrone. Tous ces aspects sont présents dans les grands «Permissioned Ledger Frameworks» tels qu'«Hyperledger Fabric» ou «R3 Corda. Ce qui n'est généralement pas utilisé est un protocole de consensus décentralisé et inconditionnel.

Faire l'un sans pour autant négliger l'autre
De mon point de vue, qu'il y ait différentes expériences avec cette technologie mérite d'être salué. En effet, les blockchains publiques recèlent un énorme potentiel et pourraient conduire à la décentralisation de tous nos systèmes de paiement. Pour autant, il ne faut pas renoncer à l'amélioration progressive des systèmes de paiement existants. S'il est possible d'unifier les protocoles et les interfaces et de rendre la synchronisation de bases de données collectives plus efficace, alors cela devrait être fait.

Des exemples fortement centralisés incluent des noms tels que «Ripple» ou certains projets du consortium «R3». A mon avis, tous deux ont de bons arguments en main pour remplacer certaines parties de l'infrastructure financière existante, mais ils ne doivent pas être évoqués dans le contexte des blockchains publiques, car ni la technologie ni l'objectif ne sont vraiment comparables à celles-ci. En outre, il ne faut pas croire que ces systèmes résistent à la censure ou qu'ils confèrent aux utilisateurs un plus grand pouvoir sur leurs actifs. Ce serait une erreur fatale.

Ainsi, lorsque nous parlons d'applications DLT dans le contexte du trafic des paiements, nous devrions toujours distinguer s'il s'agit de décentralisation ou plutôt d'une simple optimisation des processus. Si nous parvenons à séparer les termes plus clairement et à nous distancer de l'idée que la DLT est une technologie à représentants homogènes, je suis alors très optimiste. En effet, d'un point de vue économique, je me félicite de la diversité et je suis convaincu que l'infrastructure de paiement consistera à terme en un mélange de représentants des deux extrémités du spectre.

Prof. Dr Fabian Schär
Professeur en Distributed Ledger Technologies
et Fintech, Université de Bâle

Lorsque tous les transferts de valeurs sont numériques

En parlant de blockchain, la plupart d'entre nous pensent aux cryptomonnaies – l'application la plus connue. Le potentiel de rupture de cette technologie va toutefois beaucoup plus loin. De même que l'Internet a influencé la diffusion de l'information, la blockchain pourrait changer radicalement la façon dont les valeurs sont transmises.

La blockchain a ce qu'il faut pour changer définitivement la façon dont les transactions sont traitées entre les parties contractantes. Elle permet en effet 'échange sécurisé de valeurs sans risque de contrepartie. Avec sa bourse numérique (SDX), SIX met en place une infrastructure à cet effet. Tous les avantages de la technologie révolutionnaire doivent ainsi être utilisés pour améliorer les normes établies. Cette nouvelle plate-forme ouvrira de nouveaux marchés et permettra le lancement de nouveaux produits.

Infrastructure post-marché courante
L'infrastructure post-marché actuelle avec ses nombreux intermédiaires financiers est à l'évidence très complexe. Elle est de plus ralentie par les systèmes existants des participants. En effet, les établissements financiers, les banques dépositaires, les registraires d'actions, les émetteurs et les dépositaires centraux tiennent tous leurs propres livres de comptes. Pour assurer que les transactions puissent s'effectuer correctement, ils doivent consacrer beaucoup de temps et de ressources au rapprochement des données, au reporting et à la gestion des risques, car les positions ouvertes sont réglées automatiquement seulement deux jours après la conclusion de l'opération.

Infrastructure post-marché avec règlement immédiat
A l'avenir, les acheteurs et les vendeurs d'un titre détiendront leurs actifs à l'aide de leurs clés privées. Le règlement immédiat a lieu au moment précis de conclusion de la transaction, après quoi les nouveaux rapports de propriété sont enregistrés dans un Distributed Ledger (grand livre distribué) – ce qui équivaut à un transfert de valeur véritable entre des contreparties.

Un potentiel considérable de réduction des coûts en résulte directement pour l'ensemble du secteur financier. La technologie Distributed Ledger élimine le risque de contrepartie. Cela conduit à des exigences de capital plus faibles, d'autant plus qu'aucune sûreté n'est requise. En outre, les coûts d'exploitation peuvent être réduits, car toutes les parties concernées disposent d'une source de données unique (single version of the truth). SDX fournira l'infrastructure principale de ce ledger et assumera le rôle de

QU'EST-CE QUE SDX?

L'année dernière, SIX a lancé SDX (SIX Digital Exchange), la principale plate-forme mondiale de négociation d'actifs numériques. Depuis lors, l'équipe s'emploie à créer une nouvelle génération de marché mondial, permettant aux spécialistes de placements d'accéder, de transférer et de conserver des actifs. Les prestations couvrent toutes les étapes de la chaîne de valeur et sont proposées de bout en bout dans le cadre juridique éprouvé en Suisse.

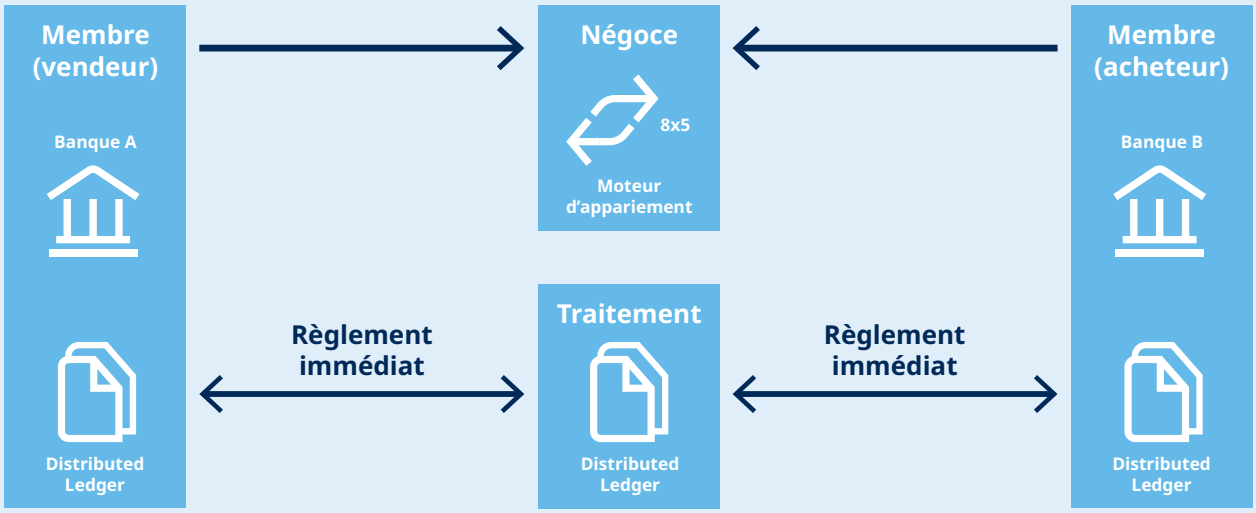

Infrastructure post-marché avec Distributed Ledger

«gardienne» du marché (comme le fait SIX depuis des années), garantissant ainsi le plus haut niveau de confiance entre tous les acteurs du marché.

Tous ces avantages constituent également des défis pour le marché. Ainsi, un règlement immédiat nécessite que les parties commerciales disposent d'argent et de biens au moment de la transaction. Tel n'est pas nécessairement le cas aujourd'hui. Pour certaines activités, les modèles commerciaux actuels doivent ainsi changer, tout en créant des opportunités pour de tout nouveaux modèles commerciaux basés sur l'infrastructure de SDX.

Pont entre les services financiers traditionnels et les communautés numériques

En plus de rendre le marché financier plus efficace, SDX permet le lancement de nouveaux produits financiers numériques et l'accès aux actifs numériques et à jetons. En coopération avec les clients, différentes catégories de produits seront définies et hiérarchisées par groupes d'utilisateurs. Ceux qui ont le plus fort besoin sont d'abord implémentés, puis offerts sur la nouvelle plate-forme. Il en résulte l'offre de SDX en un mode de co-création avec ses clients.

Sven Roth
SDX

Qu'est-ce qui vient après le battage médiatique de la blockchain?

La technologie de la blockchain a fêté ses dix ans en 2018, ce qui n'a pas forcément déclenché des tempêtes enthousiastes partout. Le cabinet de conseil McKinsey a déclaré: «En fin de compte, la preuve d'un avantage pratique et évolutif de la blockchain est une denrée rare, en dépit de milliards de dollars investis et de presque autant de manchettes de journaux.» Un projet offrant une perspective différente est we.trade. La joint venture de 13 grandes banques européennes, dont UBS, utilise la technologie blockchain pour résoudre les problèmes du commerce international.

Partout dans le monde, les entreprises ont du mal à se protéger financièrement des risques liés au commerce mondial. Il en résulte que des relations commerciales pourraient ne pas se concrétiser. Le résultat: moins de chiffres d'affaires pour les entreprises touchées et un PIB moindre pour des économies entières. Le problème sous-jacent est aussi ancien que le commerce lui-même – un manque de confiance en la contrepartie, la crainte qu'elle ne réalise pas sa part du négoce. Le crédit documentaire ou accréditif a été inventé pour réduire les risques. Une innovation qui remonte au Moyen Age et qui n'a pas beaucoup changé depuis.

Obstacles

Dans des ateliers de réflexion conceptuelle avec des clients, quatre problèmes majeurs entravant l'innovation dans le financement du commerce ont été identifiés:

- **De nombreuses parties différentes, faiblement connectées:** aujourd'hui, chaque transaction commerciale peut impliquer jusqu'à 20 parties et plus (par exemple des banques, des assureurs, des dépositaires, des sociétés de transport, des coursiers, etc.).
- **Diverses méthodes de stockage et d'échange de données:** chacune de ces parties possède son propre système de stockage de données (papier, Excel, bases de données, etc.) et utilise différentes méthodes d'échange de données (par exemple e-mail, téléphone, fax, courrier).
- **Transaction donnant donnant:** le flux de processus est séquentiel, chaque partie attendant que l'autre partie termine sa partie de processus.
- **Processus laborieux par support papier:** au cours du processus, jusqu'à 30 documents différents sont requis par livraison.

Défis

La technologie blockchain a par conséquent été utilisée pour we.trade. La solution offre les quatre avantages suivants:

- **Egalité:** la blockchain avec sa nature distribuée facilite la création d'un écosystème ouvert aux différentes parties équivalents les unes et les autres.
- **Même source de données (single version of the truth):** pour la première fois, toutes les données pertinentes sont stockées dans une base de données parfaitement à jour grâce à la technologie et distribuées aux parties prenantes.

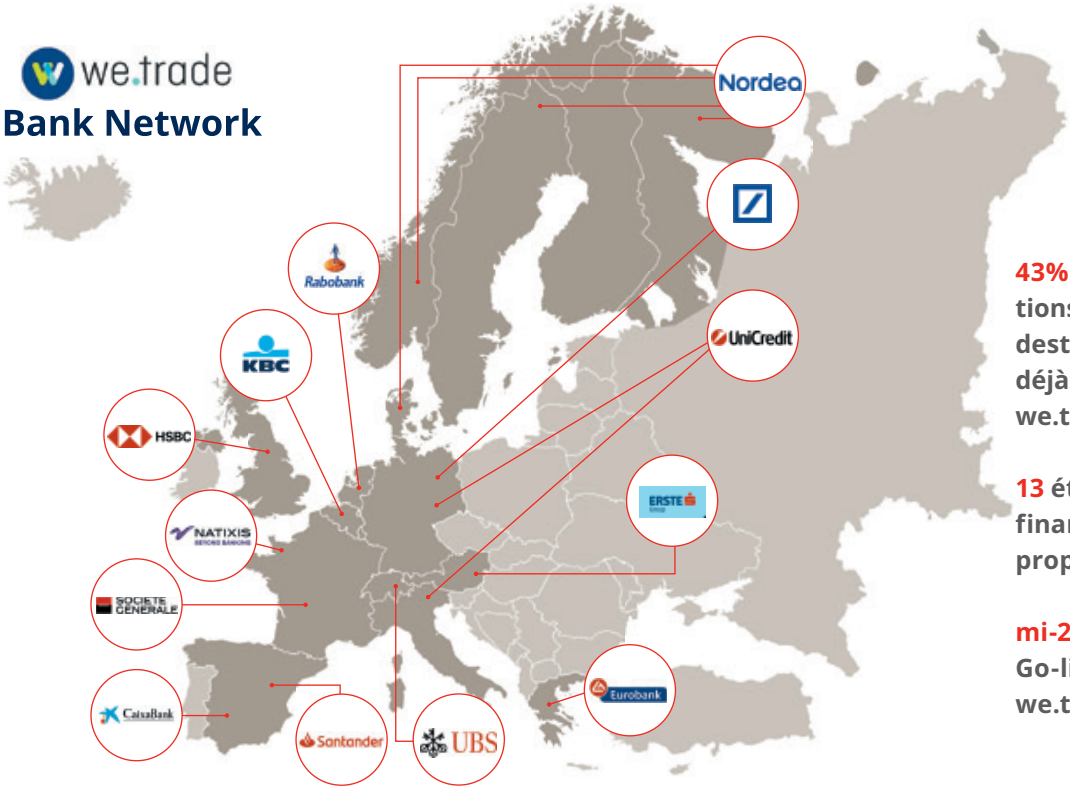

43% **des exportations suisses sont destinées à des pays déjà couverts par we.trade.**

13 établissements financiers leaders proposent we.trade.

mi-2019:
Go-live à l'offre we.trade d'UBS

- **Contrats intelligents:** la base de données distribuée permet de remplacer les processus donnant donnant par le déclenchement automatique de paiements basés sur des événements.
- **Redondance et résilience:** bien que des documents restent nécessaires dans le processus, ils peuvent être stockés en toute sécurité dans une même mémoire, éliminant ainsi la redondance.

Comme pour toute nouvelle technologie, il y a des compromis et des défis à garder à l'esprit:

- **Frais de développement et d'exploitation:** les développeurs de blockchain sont toujours recherchés et l'hébergement d'une infrastructure de blockchain augmente la pression sur les coûts.
- **Davantage de savoir-faire requis dans la blockchain:** pour des projets, la coopération de nombreuses parties prenantes est requise, telle que les domaines juridiques, de compliance, de la sécurité informatique, etc., devant posséder de vastes connaissances technologiques.
- **Législation sur la protection des données:** les lois sur la protection des données confèrent aux propriétaires de données à caractère personnel des droits étendus, en particulier le droit à l'effacement. Ceci est en contradiction avec le principe d'immuabilité de la blockchain. Les solutions à cela augmentent la complexité des projets de blockchain.

Cas d'utilisation
Il est donc important d'identifier un cas d'utilisation et un problème pouvant être considérablement améliorés pour servir de base à une analyse de rentabilité. Avec we.trade, le temps de traitement d'une transaction peut être considérablement réduit, c'est-à-dire de sept jours à quelques heures (sans délai de livraison).

we.trade est introduit sur le marché européen plus de deux ans après la première validation du concept. Entre-temps, 13 grandes banques européennes fournissent une couverture géographique et côté client dans 14 pays. La couverture et les fonctionnalités seront étendues si davantage de partenaires se rallient à l'écosystème we.trade.

Sven Siat
UBS Switzerland SA

Migration mondiale vers ISO 20022 dans le trafic des paiements transfrontalier

Le standard SWIFT TM a pris quelques rides au fil des temps. A l'heure de la numérisation et de l'efficacité, il n'est plus adapté à son temps. Cette constatation s'impose particulièrement pour le trafic des paiements transfrontalier, où un degré élevé de transparence des détails de paiement tels que le donneur d'ordre, le bénéficiaire et le motif du paiement devient toujours plus important. La solution est évidente, celle de la migration vers la norme ISO 20022.

Depuis plus de 40 ans, le standard TM est l'épine dorsale des paiements transfrontaliers effectués via le réseau SWIFT. Il vient du temps où l'espace de stockage et les taux de transfert élevés étaient très coûteux et où l'accent était mis sur des formats allégés. Il n'est plus en phase avec les exigences actuelles pour maîtriser de gros volumes de données associés à l'automatisation de bout en bout et à la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent.

ISO 20022 – un phénomène mondial

La place financière suisse a joué un certain rôle de pionnier avec son harmonisation du trafic des paiements suisse. Le Swiss Interbank Clearing (SIC) a été un des premiers grands systèmes RBTR au monde qui, en 2016, a migré avec succès vers la norme ISO 20022. Cependant, pour tirer parti de la nouvelle norme en matière de paiements internationaux, il est important que la communauté mondiale suive le mouvement. Cela vaut à la fois pour les infrastructures de marché locales dans les principales monnaies et pour le réseau SWIFT, qui constitue actuellement le hub le plus important dans le trafic des paiements transfrontalier. Actuellement, exception faite du SEPA, il est nécessaire de convertir dans les formats TM les ordres de paiement basés sur ISO 20022 et les messages interbancaires à l'étranger. Cela peut entraîner une perte de données, d'autant plus que l'espace et le nombre de champs sont limités. Dans l'optique suisse, il est donc très réjouissant que d'importantes infrastructures de marché telles que Fedwire & CHIPS (USD), TARGET2 & EBA EURO1 (EUR), CHAPS (GBP), CHATS (HKD) aient rendu publics leurs plans de migration vers ISO 20022 (voir l'encadré).

Une étude donnant un signal clair

La tendance croissante à la norme ISO 20022 a poussé SWIFT fin 2017 à relancer le débat sur une éventuelle migration dans le domaine transfrontalier et à mener une consultation mondiale du marché. Elle visait à interroger les différentes parties prenantes, telles que les groupes nationaux de représentants (NMUG – National Member & User Groups), les gestionnaires d'infrastructure, les banques et les fournisseurs de logiciels, pour savoir si et dans quel délai ils soutiendraient une migration de TM vers ISO 20022. Les résultats de l'étude ont été présentés durant le second semestre 2018: dans le domaine des paiements, 87% des parties interrogées sont favorables à une migration dans un avenir proche vers ISO 20022. Le taux d'approbation des 50 plus grandes banques est de 97%, alors que les 20 plus grandes représentations de pays SWIFT en terme de volumes soutiennent même pleinement la proposition. Cette large acceptation s'explique par les avantages connus de la norme ISO 20022:

- Interopérabilité entre les systèmes RBTR locaux et SWIFT dans les paiements transfrontaliers
- Respect des exigences réglementaires grâce à un format riche et une structure de données claire
- Gains d'efficacité pour les banques et les clients finaux grâce à des processus et procédures standardisés.

Sur la base de ce signal clair, le SWIFT Board a adopté en septembre 2018 la proposition de migration vers ISO 20022 entre 2021 et 2025. Parallèlement, il a été décidé que, dans le domaine des titres, les types de messages TM5xx (ISO 15022) actuels subsisteraient sans échéance jusqu'à nouvel ordre, tout en permettant une participation volontaire aux systèmes ISO pour les transactions transfrontalières. Aucun plan de migration n'est actuellement poursuivi pour Treasury/FX (TM3xx, TM6xx) et Trade Finance (TM7xx). Cependant, ces trois

domaines seront affectés par ISO 20022 chaque fois qu'il y aura une interaction avec le trafic des paiements, c'est-à-dire les catégories de messages SWIFT TM1xx, TM2xx et TM9xx.

Que se passera-t-il entre 2021 et 2025?
Au cours de la phase de coexistence d'une durée de quatre ans, SWIFT fournira un service de conversion centralisé entre ISO 20022 et TM. L'émetteur pourra choisir le format utilisé lors de la transmission à SWIFT. SWIFT transmettra toujours le message au format d'origine: les messages TM transitent via le service réseau «FIN» au destinataire, ISO 20022 (SWIFT MX), via «InterAct». Si donc le destinataire souhaite une conversion du message d'origine en format TM ou ISO 20022, il doit activement la demander à SWIFT. D'autres informations concernant le service de conversion seront publiées dans le SWIFT Board Information Report en juin 2019. Cette procédure permettra aux participants SWIFT de déterminer le meilleur moment pour la migration. Dans le même temps, cela incite les participants à migrer rapidement vers le nouveau format, car la responsabilité de la perte de données lors de la mise en cohérence (mapping) de MX et de TM incombe au destinataire. Etant donné que la migration vers la norme ISO 20022 a déjà été effectuée par la place financière suisse, il est à prévoir que les participants SWIFT de ce pays passeront tôt ou tard à MX.

Pour permettre une migration sans heurt, une utilisation cohérente de la norme ISO 20022 sera essentielle. A cette fin, SWIFT a mis en place un groupe de travail appelé CBPR+ (Cross-Border Payments & Reporting Plus). Ce groupe est parrainé par le PMPG (Payments Market Practice Group) et compte environ 20 représentants de pays. Le CBPR+ s'appuiera sur les recommandations du HVPS+ (High Value Payments Systems Plus) et les adaptera au domaine transfrontalier. L'objectif du CBPR+ sera de créer une définition commune de la norme de message MX, des pratiques générales du marché et des directives de mise en œuvre claires. Par exemple, le service de conversion central entre TM et MX sera basé sur les règles de mappage de ce groupe. La Suisse est représentée dans ce groupe en tant que membre actif et pourra donc apporter son expérience.

Défis
La migration globale vers ISO 20022 est en soi une tâche herculéenne. Parallèlement au remplacement de la norme TM actuelle, une autre migration s'invite – celle des données clients non structurées vers des données structurées. L'année dernière, la communauté SWIFT a annoncé qu'elle avait décidé de reporter la date de fin des données clients non structurées prévue pour novembre 2022, à condition que ce problème soit rattrapé en même temps que la migration vers ISO 20022. La date de fin exacte des adresses non structurées au format MX n'est pas encore connue, mais elle le sera certainement avant la fin de la phase de coexistence 2025. Un scénario réaliste veut qu'à partir du quatrième trimestre 2023, l'utilisation de données clients structurées devienne obligatoire pour tous les messages relevant de la norme ISO 20022. Tous les acteurs du marché sont donc invités à aborder ce sujet à un stade précoce. La task force sur les adresses structurées mené par SIX en 2017/2018 a démontré de manière impressionnante comment ce projet affectera l'ensemble des participants tout au long de la chaîne de traitement du trafic des paiements.

Un autre défi est la diversité des versions actuelles de la norme ISO 20022. Les systèmes SIC et euroSIC, de même que SEPA, utilisent la version datant de 2009, tandis que CBPR+ et les nouvelles normes RBTR pour l'USD, le GBP et l'EUR devraient selon toute probabilité faire appel à la version 2019. Par exemple, la nouvelle version prévoit des éléments dédiés à la référence gpi (global payments innovation) et au LEI (Legal Entity Identifier). Afin d'assurer à l'avenir la compatibilité et l'interopérabilité entre les Swiss Recommendations et le reste du monde, une mise à niveau vers une version ISO actuelle devrait être envisagée jusqu'au début de la migration vers MX/ISO 20022 en novembre 2021.

Dominik Vogel
UBS Business Solutions SA

Pays	Système	Migration vers ISO 20022
HK	CHATS	Octobre 2020 jusqu'au mi-2021 (big bang)
US	Fedwire & CHIPS	1er trimestre 2022 (like-for-like) jusqu'au 2e semestre 2023 (full ISO 20022)
GB	CHAPS	1er semestre 2022 (like-for-like) jusqu'au 2e semestre 2023 (full ISO 20022)
UE	TARGET2/EBA EURO1	Novembre 2021 (big bang)
Global	SWIFT TM – MX	Novembre 2021 jusqu'au 2025 (phased approach)

L'écosystème Cash pour la place financière

D'une part, la tendance est au paiement sans numéraire en Suisse également, quoique à un rythme plus lent qu'ailleurs. D'autre part, l'approvisionnement en numéraire de la population via les distributeurs automatiques de billets reste chose coûteuse pour les banques. L'œuvre commune «ATMfutura» propose des allègements dans ce domaine.

Contrairement à la Scandinavie, par exemple, où les paiements en espèces sont désormais plutôt exceptionnels, le numéraire reste le moyen de paiement préféré des ménages suisses. Selon un sondage réalisé par la Banque nationale en 2017, les particuliers règlent environ 70% de leurs transactions et 45% de la valeur de leurs achats en espèces. En termes d'acceptation, de convivialité, de rapidité d'utilisation et de coûts associés au paiement, ils considèrent les billets et les pièces de monnaie comme l'emportant sur d'autres méthodes de paiement. Uniquement en termes de sécurité, la carte de débit est plus appréciée. Bien que le nombre de retraits d'espèces en Suisse diminue et que celui des transactions sans numéraire augmente, 50% des personnes interrogées s'attendent également à payer souvent en espèces à moyen terme.

Potentiel d'économies énorme

Afin de fournir le numéraire nécessaire à la population, les banques suisses exploitent aujourd'hui, outre quelque 3000 succursales, environ 7000 distributeurs automatiques d'argent (ATM). SIX estime que cela coûte chaque année environ 1,3 milliard de francs aux banques. Outre l'acquisition des appareils, il faut un logiciel d'exploitation (par exemple Windows), le logiciel d'application permettant d'utiliser l'appareil, une infrastructure informatique pour le traitement et la comptabilisation des versements et des retraits, ainsi

que l'ensemble de l'approvisionnement et de l'élimination physique du numéraire dans les ATM. De plus, ces appareils doivent être entretenus et leur exploitation doit être surveillée en permanence par voie électronique.

Pour les petites banques notamment, l'acquisition et l'exploitation des appareils représentent un fardeau important. Dans le même temps, les ATM ne contribuent guère à une différenciation positive pour les banques. Dans l'optique du client, le retrait d'argent est un facteur de commodité dans l'offre bancaire, aussi longtemps que le prochain distributeur automatique est facilement accessible.

C'est ici qu'intervient ATMfutura de SIX: en normalisant les produits utilisés (appareils et logiciels), en regroupant les l'acquisitions et en centralisant les tâches opérationnelles chez SIX, les banques peuvent réaliser des économies considérables sans impacter sur l'approvisionnement de leurs clients en numéraire. Les petites banques en particulier bénéficient grandement de ces prestations. Des économies de plus de 50% ont déjà été réalisées lors de l'achat d'appareils par certaines banques, les frais de maintenance ont diminué d'environ 10% et les coûts de licence et de maintenance ont été réduits de plus de 40%. La normalisation des appareils et des logiciels permettra dans le futur de réaliser d'autres économies dans la maintenance des interfaces et dans les tests. En outre, on peut constater que la centralisation de la surveillance des distributeurs automatiques et le contrôle centralisé de la maintenance et de l'entretien qui en résulte signifieront à nouveau une plus grande impulsion d'économie.

Démarche unifiée des banques
La réalisation de cette valeur ajoutée pour tous les participants à ATMfutura passe nécessairement par le déploiement réussi du logiciel d'application acheté en commun en 2019. Plus de 1000 machines tournent déjà en «régime futura» et quelques établissements ont achevé la conversion. En 2019, 5000 appareils supplémentaires viendront agrandir ce parc. La démarche unifiée des banques participant à ATMfutura sur le marché est un autre facteur important de succès à long terme. Afin de renforcer cette œuvre commune, SIX élaborera ainsi, avec ses partenaires, une vision commune de l'avenir de l'écosystème suisse Cash. A cette fin, les expériences existantes sont évaluées, les évolutions techniques et sociales prévues et les possibilités d'accroître l'efficacité de l'approvisionnement en numéraire définies, ainsi que la répartition future des rôles dans l'écosystème Cash.

Dieter Goerdten
Head Products & Solutions,
Business Unit Banking Services, SIX

Alexander Verbeck
Head Ecosystem Cash,
Business Unit Banking Services, SIX

Vingt ans d'existence de la SECB Swiss Euro Clearing Bank et d'euroSIC

Après le scepticisme initial, tant sur la place financière suisse que dans le paysage bancaire européen, l'œuvre commune de la place financière suisse SECB et euroSIC est devenue une success-story.

Dès février 1998, dans le contexte préliminaire de l'introduction de l'euro, la Telekurs Holding SA de l'époque (aujourd'hui SIX), le Credit Suisse Group et UBS SA ont fondé la SECB Swiss Euro Clearing Bank GmbH afin de se connecter avec le système euroSIC aux systèmes de compensation européens et de permettre le traitement du trafic des paiements en Suisse et au-delà de ses frontières. Le 1er octobre 1998, l'Autorité fédérale allemande de contrôle des services financiers (BaFin) a accordé une licence bancaire complète et donc la «permission d'exploitation de services bancaires et financiers». En janvier 1999, parallèlement à l'introduction de l'euro, la SECB est entrée en activité avec succès: dès le premier jour de compensation, plus de 1000 paiements de 143 participants représentant un volume supérieur à un milliard d'euros ont transité dans euroSIC.

Jalons et tendances

L'adhésion de la Suisse à l'espace unique de paiement en euros SEPA (Single Euro Payments Area) en 2006 a marqué une étape importante dans l'histoire de la SECB et d'euroSIC. La SECB, en sa qualité de participante directe à la procédure SEPA de virements et de prélèvements, propose aux participants à euroSIC l'enregistrement en tant que participants indirects et l'accès aux principaux canaux de paiement actuels pour le traitement de paiements de clients. Le pourcentage de paiements SEPA dans le trafic des paiements transfrontalier quotidien dépasse aujourd'hui 90%.

BREF PORTRAIT DE LA SECB SWISS EURO CLEARING BANK

Le but de la SECB est la mise à disposition d'un raccordement aux systèmes de clearing en euro les plus importants et le traitement du trafic des paiements en euro, en premier lieu pour les banques et établissements financiers de Suisse et du Liechtenstein, ainsi que venant d'autres pays.

En tant que banque de trafic des paiements pour les banques, la SECB agit comme banque correspondante pour tous les participants à euroSIC, propose les services appropriés et, en même temps, de gestionnaire chargé de contrôler et de surveiller le système euroSIC. Elle opère d'autre part comme gestionnaire des liquidités pour le système et en tant que Settlement Agent en faveur des participants à celui-ci.

Comme option permettant d'économiser des liquidités, la SECB accorde des prêts intrajournaliers et au jour le jour contre la mise en gage de sûretés. Les paiements en euros transfrontaliers au sein de l'Espace économique européen et dans le monde entier sont effectués via TARGET2, STEP1 et SEPA.

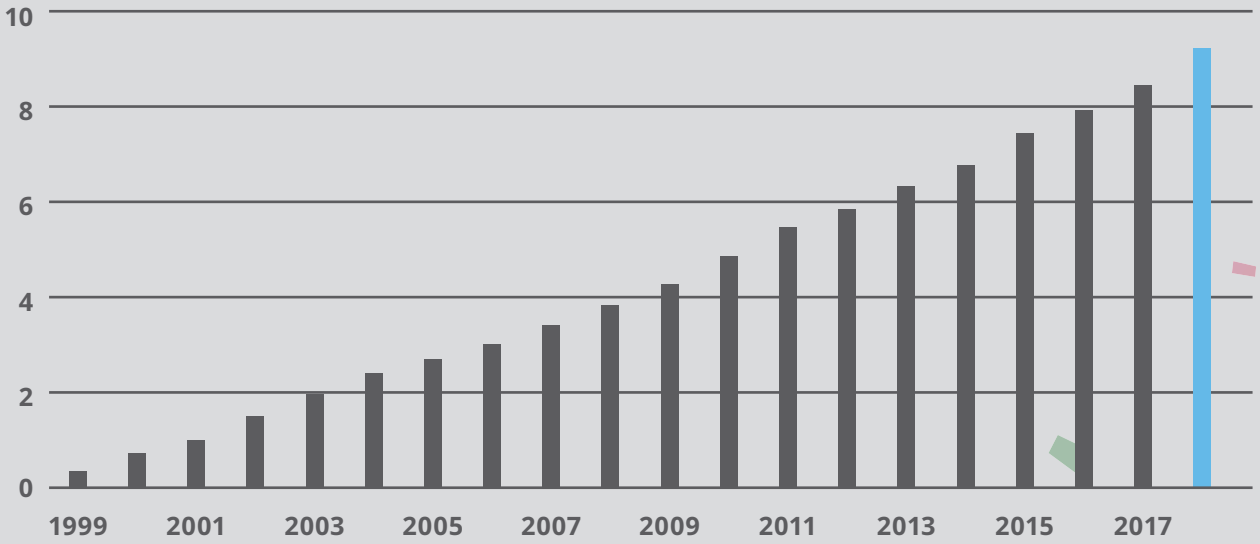

Transactions euroSIC 1999–2018 (en mio.)

Achevée en novembre 2018, la migration vers la norme ISO 20022 pour tous les messages de paiement constitue un autre jalon. La Suisse joue ici un rôle de pionnier dans le domaine des systèmes de clearing européens, qui n'envisagent un changement des formats SWIFT actuels qu'en 2021 seulement (voir en page 18).

Parmi les 190 participants à euroSIC figurent aujourd'hui des établissements financiers suisses, liechtensteinois, autrichiens, luxembourgeois, allemands et britanniques.

Le virement en temps réel SEPA ou la SWIFT global payments innovation (gpi) constituent de nouvelles tendances et développements dans le trafic des paiements, que la SECB suit très attentivement en vue d'un éventuel déploiement dans euroSIC.

Nouveaux records et nouveaux régimes de propriété
En 2018, euroSIC a traité plus de 8,3 millions de transactions et enregistre un taux de croissance annuel moyen de plus de 10%.

Depuis le 31 janvier 2019, SIX détient 100% des parts de la SECB. Cela ouvre de nouvelles possibilités pour élargir le portefeuille de clients et de produits et renforcer la compétitivité de la place financière suisse.

Susanne Eis
SECB Swiss Euro Clearing Bank

La première édition de clearit il y a vingt ans